

ACTES PRÉPARATOIRES / TRAVAUX PARLEMENTAIRES EN DROIT FRANÇAIS

Cette fiche expose un panorama des ressources disponibles en ligne lorsque l'on cherche des travaux ou actes préparatoires et/ou travaux parlementaires. Il s'agit, pour l'essentiel, d'un recensement des documents constitutifs de la procédure législative, qui vont du projet ou de la proposition de loi jusqu'à sa promulgation.

PLAN DE L'ARTICLE

- 1. Etude d'impact**
- 2. Projet de loi et proposition de loi**
 - 2.1. Assemblée nationale
 - 2.2. Sénat
- 3. Avis du conseil d'Etat**
- 4. Rapports parlementaires**
 - 4.1. Sénat
 - 4.2. Assemblée nationale
- 5. Amendements**
 - 5.1. Sénat
 - 5.2. Assemblée nationale
- 6. Compte rendu des débats parlementaires**
 - 6.1. Documents de l'Assemblée nationale avant 1997
 - 6.2. Sénat avant 1996
- 7. Questions parlementaires**
 - 7.1. Assemblée nationale
 - 7.2. Sénat
- 8. Les textes adoptés transitoirement (« petites lois »)**
 - 8.1. Assemblée nationale
 - 8.2. Sénat
- 9. Décisions à priori du Conseil constitutionnel**
- 10. Archives parlementaires de la Révolution française**
- 11. Guide Cujas**
- 12. Guides BnF**
- 13. La fabrique de la loi**
- 14. Références intéressantes**

1. Etude d'impact

Legifrance intègre :

- les [études d'impact des lois](#), depuis 2009.
- les [fiches d'impact des ordonnances, décrets et arrêtés](#) depuis 2014

2. Projet de loi et proposition de loi

Dans ses [dossiers législatifs](#), Legifrance contient les projets et propositions de lois depuis la XI^e législature, soit le 12 juin 1997. L'exposé des motifs est inclus dans le projet de loi.

2.1 Assemblée nationale

[Impressions parlementaires de la IVe République](#)

[Impressions parlementaires de la Chambre des députés \(1914-1919\)](#)

En cours de numérisation pour les périodes [1882-1913 et 1921-1933](#)

2.2 Sénat

[Documents déposés depuis 1958](#)

[Documents du Conseil de la République \(1946-1958\)](#)

[Feuilletons du Sénat sous la IIIe République \(1876-1940\)](#), en [cours de numérisation](#).

3. Avis du conseil d'Etat

Selon Légifrance, « les avis du Conseil d'État sur les projets de loi sont rendus publics à l'issue du conseil des ministres qui en a délibéré et joints au projet déposé au Parlement. Les avis du Conseil d'État sont diffusés dans les dossiers législatifs des projets de loi déposés au Parlement à compter du 19 mars 2015. »

Les avis rendus sur une proposition de loi se situent aussi dans les [dossiers législatifs](#).

Tous les avis rendus publics se trouvent sur le site du [Conseil d'Etat](#) (base consiliaWeb).

4. Rapports parlementaires

Pour une antériorité remontant à la XIe législature, soit 1997, ils se situent dans les [dossiers législatifs](#) de Legifrance.

4.1 Sénat

[Documents déposés depuis 1958](#)

[Documents du Conseil de la République \(1946-1958\)](#)

[Documents de la IIIe République \(1976-1940\)](#), en [cours de numérisation](#)

4.2 Assemblée nationale

Tous les rapports parlementaires, depuis 1997, sont en ligne sur le [site de l'Assemblée nationale](#).

Les rapports d'information, depuis la VIIIe législature (1986) jusqu'à 1997, se trouvent sur le site des [archives de l'Assemblée nationale](#).

[Impressions parlementaires de la chambre des députés](#) (1914-1919)

En cours de numérisation pour les périodes [1882 à 1913 et 1921 à 1933](#)

5. Amendements

5.1 Sénat

La [base Ameli](#) donne accès aux amendements déposés au Sénat en commission depuis octobre 2010 et en séance publique depuis octobre 2001.

5.2 Assemblée nationale

[Amendements en commission et en séance publique](#) depuis la XIIe législature (2002)

6. Compte rendu des débats parlementaires

Pour une antériorité remontant à la XIe législature, soit 1997, ils se situent dans les dossiers législatifs de Legifrance.

6.1 Documents de l'Assemblée nationale avant 1997

- [Compte rendu des débats, questions et scrutins publics depuis le début de la Ve République](#)
- [JO des débats de la I^{ve} République et des constituantes](#)
- [JO des débats de la III^e République](#)

6.2 Sénat avant 1996

- [Compte rendu des séances de la Ve République](#) (1958-1996)
- [Compte rendu des débats du Conseil de la République](#) (1946-1958)
- [Travaux préparatoires de la III^e République](#)
- [Compte rendu des débats du Sénat](#) (1914-1920)
- [Archives des comités secrets](#) (1916-1917)

7. Questions parlementaires

7.1 Assemblée nationale

Le site de l'Assemblée nationale contient les [questions parlementaires écrites et orales depuis 1981](#).

Le site des archives de l'Assemblée nationale donne accès aux [questions parlementaires depuis 1958](#).

7.2 Sénat

Le site du Sénat met à disposition l'ensemble des [questions écrites et orales posées par les sénateurs depuis 1978](#).

Les [tables numérisées](#), ainsi que les [comptes rendus intégraux des séances](#) permettent d'accéder à la référence et au texte intégral des questions écrites et orales entre 1959 et 1986.

8. Les textes adoptés transitoirement (« petites lois »)

Ils sont disponibles au sein des [dossiers législatifs](#) de Legifrance depuis 2002.

8.1 Assemblée nationale

Le site de l'[Assemblée nationale](#) expose les textes adoptés depuis 1997 (XIe législature).

8.2 Sénat

Le site du Sénat rassemble les textes adoptés :

- [depuis 1999](#)
- [entre 1958 et 1977](#)

9. Décisions a priori du Conseil constitutionnel

L'intégralité des décisions qui concernent le contrôle de constitutionnalité a priori d'une loi se trouvent sur le site du [Conseil constitutionnel](#).

10. Archives parlementaires de la Révolution française

L'unité mixte de service Persée, la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et l'Institut d'histoire de la Révolution française (IHRF, rattaché à l'IHMC) travaillent à la numérisation des [Archives parlementaires de la décennie 1789-1799](#).

11. Guide Cujas

La bibliothèque Cujas a conçu un guide d'aide à la [recherche de législation et travaux parlementaires depuis 1789](#).

Sa consultation sera notamment utile pour connaître la cote des documents parlementaires disponibles uniquement sous forme imprimée.

12. Guides BnF

- [Débats et documents du Sénat](#)
- [Débats et documents de l'Assemblée nationale](#)

13. La fabrique de la loi

[La fabrique de la loi](#) permet d'explorer la procédure de 833 textes de lois promulgués depuis 2008. Pour un texte promulgué donné, ce site offre une visualisation des modifications, des amendements et des débats.

14. Références intéressantes

- Barthe Emmanuel, « Travaux parlementaires : le Sénat met tout en ligne depuis 1958 - Un blog pour l'information juridique ». URL : <http://www.precisement.org/blog/Travaux-parlementaires-le-Senat-met-tout-en-ligne-depuis-1958.html>. Consulté le 6 février 2018.
- Barthe Emmanuel, « Communicabilité des rapports de présentation des décrets - Un blog pour l'information juridique ». URL : <http://www.precisement.org/blog/Communicabilite-des-rapports-de.html>. Consulté le 13 février 2018.
- Barthe Emmanuel, « Les ordonnances, des lois mal documentées - Un blog pour l'information juridique ». URL : <http://www.precisement.org/blog/Les-ordonnances-des-lois-mal-documentees.html>. Consulté le 13 février 2018.
- « Atelier consacré aux travaux parlementaires le vendredi 2 février 2018 ». URL : <http://www.juriconnexion.fr/atelier-consacre-aux-travaux-parlementaires-le-vendredi-2-fevrier-2018/>. Consulté le 10 avril 2018.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).